

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Naïma FERROUJJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 21

représentés : 16

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

### Délibération n°24-61

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Enfance - Scolaire

Affaire suivie par Thierry FOURNIER

### MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES DU SERVICE ENFANCE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23-151 du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, modifiant le règlement intérieur des accueils de loisirs,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du 18 juin 2024,

**CONSIDERANT** que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois accueille les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les structures « accueils de loisirs », en périscolaire et en extra-scolaire,

**CONSIDERANT** la diversité des prestations proposées, et qu'il convient de poser un cadre réglementaire permettant de préciser l'ensemble des dispositions à appliquer pour une information complète des usagers et des acteurs intervenant dans ces structures,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire évoluer les modalités de réservation des activités périscolaires et extra-scolaires pour optimiser nos capacités d'accueil.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le règlement intérieur modifié des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires.

**DIT** qu'il sera applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte Geneviève des Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération